

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2012/06/26-08

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 juin 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011, et notamment son article 9,

DÉCIDE :

OBJET : Modification de l'article 9 des statuts de l'université relatif aux services communs

Il est proposé au conseil d'administration d'apporter trois modifications à l'article 9 des statuts de l'Université relatif aux services communs :

- 1) Le « Service de Médecine en faveur des Personnels » devient le « Service Universitaire de Médecine de Prévention des Personnels ».
- 2) Le « I » de « Inter » est ajouté à l'acronyme du Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé.
- 3) L'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées (IMÉRA) est retiré de la liste des services communs de l'Université.

Le conseil d'administration approuve ces modifications.

L'article 9 des statuts de l'Université devient :

Les services communs de l'Université sont créés, fusionnés ou supprimés par le Conseil d'administration statuant à la majorité absolue de ses membres en exercice après avis du CT.

Aix-Marseille Université comporte les services communs suivants :

- ♦ Service Commun de la Documentation (SCD)
- ♦ Direction Opérationnelle des systèmes d'information (DOSI)
- ♦ Direction des Relations internationales (DRI)
- ♦ Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO)
- ♦ Service Universitaire de Formation tout Au long de la vie (SUFA)
- ♦ Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives d'Aix-Marseille (SUAPS)
- ♦ Service Universitaire de Médecine de Prévention des Personnels (SUMPP)
- ♦ Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS)
- ♦ Service Commun d'Action Sociale et Culturelle (SCASC)
- ♦ Service Commun des Corps Donnés à la Sciences
- ♦ Service commun Institut d'Etudes Françaises pour Etudiants Etrangers (IEFEE)
- ♦ Service Commun d'Enseignement du Français pour Etudiants Etrangers (SCEFEE)
- ♦ Maison Interdisciplinaire des Ressources et Recherches En Langues (MIRREL)
- ♦ Institut Interuniversitaire d'Etudes et de Culture Juives (IECJ)
- ♦ Institut de Recherche pour l'Enseignement des Mathématiques (IREM)
- ♦ Université du Temps Libre (UTL)
- ♦ Presses Universitaires

Cette délibération est adoptée par 27 voix pour et 2 voix contre.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 26 juin 2012


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

